

Le Maire

Chevreuse, le 13 mai 2026

Nos références :
CAR/GL-864

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'attention :
des membres du
Conseil
Municipal +
communication

Le Conseil Municipal se réunira,
le mercredi 20 mai 2026 à 19h00 heures,
dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

Objet :
Convocation de
l'assemblée
délibérante

*

Pièces Jointes :
notes
explicatives de
synthèse
prescrites par
l'article L2121-12
du Code
Général des
Collectivités
Territoriales

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Compte-rendu des décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Approbation des procès-verbaux du 20 mars et 31 mars 2026

Administration

- 2026-20 : Déclinaison locale des règles relatives au statut des élus municipaux : formation et absences ;
- 2026-21 : Désignation des membres du conseil municipal proposés pour siéger au sein des commissions thématiques de la communauté de communes de la haute vallée de Chevreuse

Finances

- 2026-22 : Subventions annuelles de fonctionnement aux associations locales ;
- 2026-23 : Subvention exceptionnelle au club de GRS ;
- 2026-24 : Subvention exceptionnelle à l'association Piqu'Epique ;
- 2026-25 : Subvention exceptionnelle à l'association Bien-Être de la Vallée ;
- 2026-26 : Fixation des modalités d'imputation des dépenses aux comptes 6232 (fêtes et cérémonies) et 6234 (réceptions) ;
- 2026-27 : Adoption du compte administratif 2025 du budget de la Ville ;
- 2026-28 : Adoption du compte de gestion 2025 du budget de la Ville ;
- 2026-29 : Affectation définitive des résultats de l'exercice 2025 du budget de la Ville ;
- 2026-30 : Désignation des membres constituant la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;

Ressources Humaines

- 2026-31 : Composition du Comité Social Territorial ;
- 2026-32 : Reconduction du chèque-cadeau pour le personnel territorial dans le cadre de la fête des pères et des mères ;
- 2026-33 : Désignation d'un élu délégué au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).



Le Maire,

Anne HÉRY-LE PALLEC



Toute correspondance doit être adressée à
Hôtel de Ville - 5 rue de la Division Leclerc - 78460 Chevreuse
Tél. : 01 30 52 15 30 - www.chevreuse.fr

